

**Délibération 2024-006**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2024**

Date de la convocation : vendredi 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), RIES Stéphanie (pouvoir à LEVOYER Thérèse), LELUBEZ Marlène (pouvoir à GALLUET Bruno), BURNEL Sébastien (pouvoir à LACOLLEY Daniel), LELANDAIS Guillaume (pouvoir à LEJOLLY Annie), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusée :** TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** MAUGER Sylvie

**Objet : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE-VILLE – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 19 septembre 2023, il a été autorisé à solliciter les subventions pour la rénovation de l'éclairage public du centre-ville, dont la dépense se monte à 56 485.00 € HT.

Deux subventions ont été attribuées pour ce projet : le Fonds vert d'un montant de 22 594 € ainsi que le Fonds de concours communautaire pour un montant de 11 297 €, ce qui modifie le plan de financement initial.

Il présente le plan de financement modifié :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Sources de financement	Montant En € H.T	Taux (en%)
		<b>Aides publiques</b>		
Acquisition foncières	0,00 €	Union européenne		0,00 %
Acquisitions immobilières	0,00 €	État - DETR	5 649,00 €	10,00 %
		État - DSIL		0,00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	0,00 €	État - FNADT		0,00 %
		Etat - Fonds Verts	22 594,00 €	40,00 %
Dépenses de travaux ( à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)	56 485,00 €			0,00 %
Dépenses d'équipement (à préciser au besoin)	0,00 €			0,00 %
		Fonds de concours Agglomération	11 297,00 €	20,00 %
Aléas		<b>Sous-total (1)*</b>	<b>39 540,00 €</b>	<b>70,00 %</b>
		<b>Autofinancement</b>		
Dépenses de fonctionnement		Fonds propres	16 945,00 €	30,00 %
Autres (à préciser)				
<b>TOTAL HT</b>	<b>56 485,00 €</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>56 485,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS